

# UNE FORMATION PROFESSIONNELLE...

→ **l'atout**  
pour votre avenir





La formation professionnelle constitue une véritable deuxième chance pour de nombreux citoyens en recherche d'emploi ou désireux d'évoluer dans leur carrière. Le Collège de la Commission communautaire française en fait donc une priorité absolue. Cela passe par une augmentation des moyens qui lui sont affectés, par l'élargissement de l'offre de formations existantes, mais aussi par l'amélioration de l'accompagnement du stagiaire potentiel. Cette brochure participe clairement de ce dernier objectif.

À la fois succinct et complet, clair et pratique, l'outil que vous tenez en mains reprend l'offre de formation professionnelle organisée par la Commission communautaire française en collaboration avec Bruxelles Formation et ses partenaires que sont les organismes d'insertion socioprofessionnelle et les établissements d'Enseignement de Promotion sociale, notamment.

Toute personne qui cherche à entreprendre une formation trouvera, j'en suis certain, dans les pages qui suivent, le parcours le plus adéquat pour y parvenir.

Je vous souhaite beaucoup de succès dans vos recherches et vos projets futurs.

**Emir KIR**  
Ministre en charge de la Formation  
Professionnelle à la Commission  
communautaire française



**CETTE BROCHURE, PRATIQUE ET D'USAGE FACILE, PERMET À TOUT UN CHACUN DE TROUVER LES INFORMATIONS UTILES EN VUE D'ENTREPRENDRE UNE FORMATION PROFESSIONNELLE SALARIÉE DANS LE DOMAINE DE SON CHOIX.**

La lecture de la brochure que vous tenez entre vos mains vous permet d'obtenir une description des principales offres de formation professionnelle subventionnées par la Commission communautaire française.

Vous y trouverez une courte présentation des organismes et des opérateurs actifs dans le domaine de la formation professionnelle que sont :

- Bruxelles Formation, le Service public bruxellois de la Formation professionnelle
- Les écoles de l'Enseignement de Promotion sociale conventionnées avec Bruxelles Formation.
- Les organismes d'insertion socioprofessionnelle agréés par la Commission communautaire française, conventionnés avec Bruxelles Formation
- Les opérateurs de formation orientés vers un public bien spécifique

**Cette brochure vous propose la liste de toutes les formations professionnelles existantes, subventionnées par la Commission communautaire française et gérées par Bruxelles Formation.**

Pour en savoir plus sur les contenus, les durées, les certifications, les conditions de ces formations, consultez la base **DORIFOR** (Données Régionales d'Information sur la Formation) sur [www.dorifor.be](http://www.dorifor.be).

Vous y trouverez une information mise à jour en permanence.

Vous ne disposez pas d'un accès à Internet ? Pas de panique, vous pouvez consulter ce site gratuitement dans les organismes suivants : Carrefour Formation, les Missions locales pour l'emploi ainsi que les antennes d'ACTIRIS (Office régional bruxellois de l'emploi) .

En consultant cette base de données, vous pourrez aisément prendre connaissance de toutes les fiches de formation actualisées, mais aussi faire des recherches à partir de différents critères (intitulé de formation, secteur, opérateur, ou plusieurs critères cumulés pour une recherche plus affinée).

Si vous avez besoin de conseils ou de réponses pour faire le bon choix dans l'offre de formation, n'hésitez surtout pas ! Adressez-vous directement à Carrefour Formation ou à l'une des Missions locales bruxelloises.

## LES OBJECTIFS :

Bruxelles Formation est l'organisme public en charge de la formation professionnelle des adultes francophones dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Son objectif premier est d'aider les demandeurs d'emploi et les travailleurs salariés à se qualifier dans un métier, se perfectionner dans une fonction ou se reconverter dans une autre profession.

### Sa mission générale est d'organiser l'offre de formation professionnelle.

Afin de proposer une offre de formation diversifiée, en réponse aux besoins de la Région, Bruxelles Formation met en place ses propres formations, via ses propres centres. Certaines de ces formations sont réalisées avec la collaboration directe des secteurs professionnels.

Il travaille aussi en partenariat avec d'autres opérateurs, dont les organismes d'insertion socioprofessionnelle et les établissements de l'Enseignement de Promotion sociale.

A noter encore que Bruxelles Formation est chargé de l'organisation de la formation à l'intention des personnes handicapées francophones de la Région bruxelloise.

Les formations dispensées par Bruxelles Formation sont le plus souvent des formations qualifiantes. Elles sont réparties et organisées au sein de Pôles, correspondant chacun à une catégorie d'activité professionnelle ou à un ensemble de compétences générales pour exercer un métier.

### On trouve ainsi :

- ⊕ Des formations visant l'apprentissage d'un métier relevant du domaine de la construction (durable), de l'industrie, de la logistique, des travaux de bureau, par exemple.
- ⊕ Des formations de perfectionnement propres à une profession ou à un secteur professionnel (modules d'étanchéité à l'air pour les couvreurs de toiture, par exemple).
- ⊕ Des formations en langues centrées sur les métiers.
- ⊕ Des formations de remise à niveau générale pour pouvoir entrer dans une formation qualifiante.

Enfin, Bruxelles Formation informe, accompagne et oriente toute personne qui le souhaite vers le choix d'une formation au sein de la Région.

## CONDITIONS D'ACCÈS :

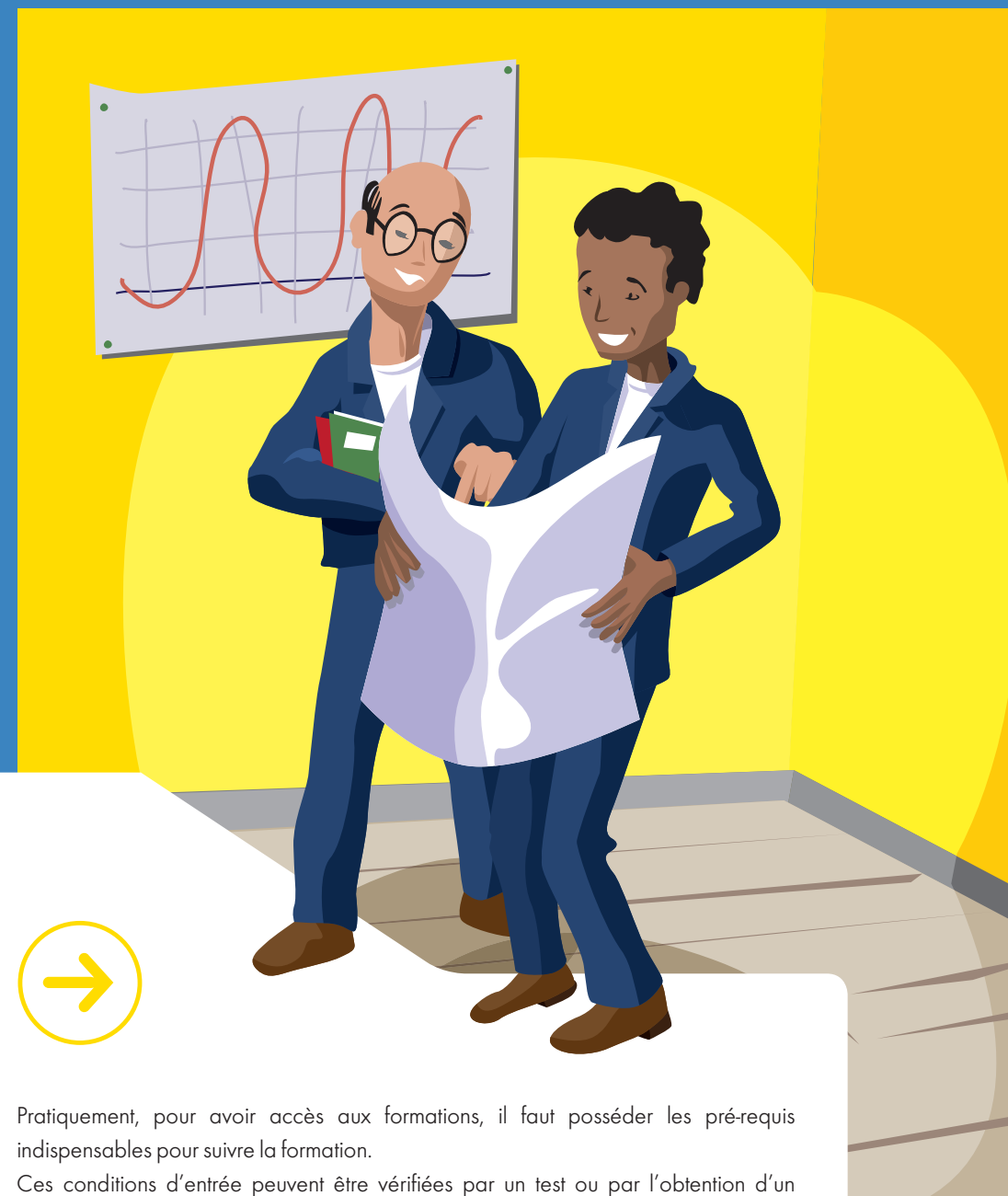
### Les formations s'adressent :

- à toute personne inscrite comme demandeur d'emploi auprès d'ACTIRIS ou d'un autre service public régional pour l'emploi ;
- à tout travailleur qui suit la formation en dehors de ses heures de travail ;
- à tout travailleur engagé dans les liens d'un contrat d'emploi et qui suit la formation à la demande de son employeur.



Pratiquement, pour avoir accès aux formations, il faut posséder les pré-requis indispensables pour suivre la formation.

Ces conditions d'entrée peuvent être vérifiées par un test ou par l'obtention d'un diplôme, par exemple. Certains métiers peuvent aussi nécessiter la vérification de l'aptitude physique.



L'objectif premier de Bruxelles Formation est d'aider les demandeurs d'emploi et les travailleurs salariés à se qualifier dans un métier, se perfectionner dans une fonction ou se reconvertir dans une autre profession.



## COMMENT SE RENSEIGNER ?

Pour une information sur l'offre de formation de Bruxelles Formation, les dates d'inscription et de début de formation : **www.bruxellesformation.be** ou le **0800.555.66** (numéro vert gratuit accessible du lundi au vendredi de 9h à 17h30).



## LES ASPECTS PRATIQUES :

- ➔ Les formations sont organisées durant la journée, du lundi au vendredi.
- ➔ Les formations destinées aux demandeurs d'emploi sont entièrement gratuites.
- ➔ La durée des formations varie de quelques semaines à maximum 2 ans.
- ➔ Un contrat de formation, signé conjointement par Bruxelles Formation et le stagiaire, permet à ce dernier de conserver pleinement ses droits sociaux : allocations de chômage, allocations familiales pour les enfants à charge, mutuelle, accident de travail, etc.

De plus, Bruxelles Formation accorde une indemnité de formation d'un euro par heure et rembourse les frais de déplacement :

- à tous les stagiaires qui n'ont pas de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ;
- à tous les stagiaires en formation, s'ils sont sans emploi depuis douze mois au moins sans interruption de plus de 3 mois et s'ils sont inscrits comme demandeur d'emploi à ACTIRIS.

Vous êtes intéressé(e) par un autre domaine, une autre formation, consultez le site **www.dorifor.be**. Ce site répertorie toute l'offre de formation pour adultes en Région bruxelloise.

**BRUXELLES FORMATION  
CARREFOUR  
Bvd Bischoffsheim, 22-25  
à 1000 Bruxelles**

Ouvert du lundi au vendredi  
sans rendez-vous de 9h à 12h30



Pour les travailleurs et les entreprises, la participation financière demandée varie en fonction de la formation suivie.

Les inscriptions se font au fur et à mesure de l'ouverture de la ou des formation(s) concernée(s).

Cette information est disponible à Carrefour Formation, mais il est préférable de consulter au préalable la page "Formations à la une pour demandeurs d'emploi" ainsi que l'"Agenda des formations pour travailleurs et entreprise" sur le site : [www.bruxellesformation.be](http://www.bruxellesformation.be).

Il est aussi possible de s'inscrire via ACTIRIS.

Une exception cependant... Pour les formations du Pôle de perfectionnement en informatique et en gestion ainsi que celles du Centre Langues, les inscriptions s'effectuent directement auprès de ces Centres.

## LES QUALIFICATIONS ACQUISES :

Une attestation de formation professionnelle spécifiant le contenu et la durée de la formation suivie est délivrée au stagiaire en fin de formation.

Pour certaines formations organisées en partenariat et avec les fonds sectoriels, des brevets professionnels peuvent être préparés ou acquis durant la formation (le permis de conduire C, par exemple).

Certaines formations organisées en partenariat avec des écoles de l'Enseignement de Promotion sociale peuvent déboucher sur un certificat reconnu par la Communauté française.

**BRUXELLES FORMATION CARREFOUR**  
situé à la rue Royale, 93  
à 1000 Bruxelles jusqu'en fin d'année 2011

### L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE, PARTENAIRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

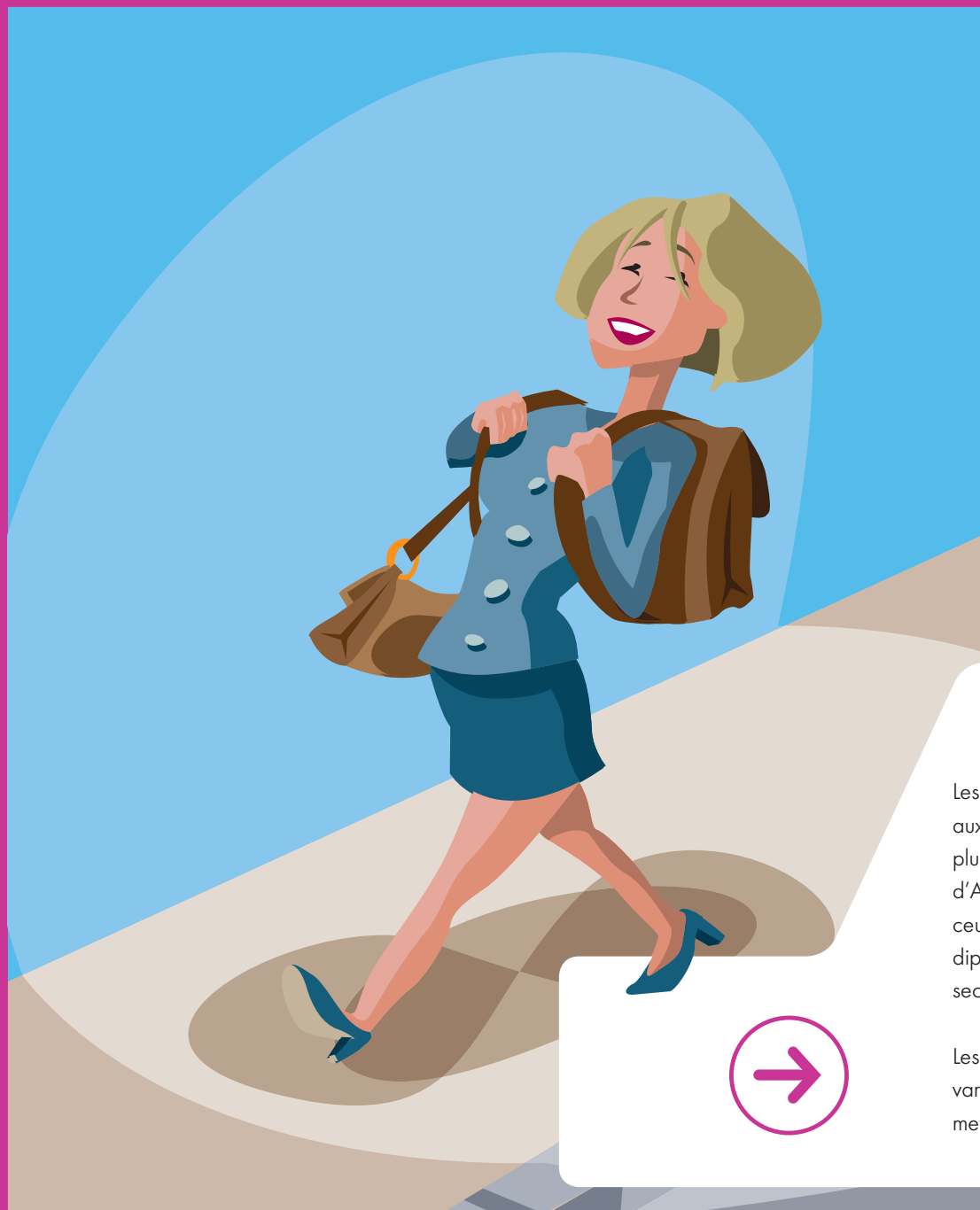
L'Enseignement de Promotion sociale est principalement un enseignement pour adultes.

Limité anciennement aux cours du soir, il propose aujourd'hui également des cours de jour où il est possible d'obtenir des diplômes officiels reconnus par la Communauté française. Il peut s'agir soit de cycles d'études complets, soit de cours dans une matière particulière.

Bruxelles Formation et l'Enseignement de Promotion sociale collaborent depuis plusieurs années pour proposer diverses formations aux demandeurs d'emploi bruxellois.

Généralement, la formation est dispensée par un établissement de l'Enseignement de Promotion sociale qui assure la formation proprement dite et un partenaire d'insertion socioprofessionnelle qui assure l'accompagnement des stagiaires.

Les formations organisées peuvent être des formations préparant à entrer dans une formation qualifiante ou visant l'apprentissage d'un métier dans divers secteurs d'activité, comme par exemple celui de la construction durable. Certaines de ces formations peuvent varier d'une année à l'autre.



### LES ASPECTS PRATIQUES :

- ➔ Les formations sont organisées durant la journée, du lundi au vendredi.
- ➔ Les formations destinées aux demandeurs d'emploi sont entièrement gratuites.
- ➔ La durée des formations varie de quelques semaines à maximum 2 ans.
- ➔ Elles peuvent débiter à différents moments de l'année. Le nombre de places est préalablement défini.
- ➔ Le stagiaire signe un contrat de formation professionnelle avec Bruxelles Formation.

### LES QUALIFICATIONS ACQUISES :

A la fin de sa formation, le stagiaire reçoit une ou plusieurs attestation(s) de réussite, ou un certificat délivré par la Communauté française.

### LES CONDITIONS D'ACCÈS :

Les formations sont destinées aux demandeurs d'emploi de plus de 18 ans inscrits auprès d'ACTIRIS et prioritairement ceux ne disposant pas du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.

Les conditions d'accès sont variables. Une sélection permet de vérifier les niveaux de

compétences préalables requis, ainsi que l'adéquation du choix de formation par rapport au projet professionnel de la personne. Pour connaître les conditions d'accès liées à chaque formation, le plus facile est de consulter la fiche de formation sur le site [www.dorifor.be](http://www.dorifor.be) ou de prendre contact avec Carrefour Formation.

## LES ORGANISMES D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

### LES OBJECTIFS :

Les organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) ont pour mission d'aider les demandeurs d'emploi moins qualifiés à trouver ou retrouver un emploi.

Ils ont pour objectif d'augmenter le niveau de qualification professionnelle des stagiaires pour faciliter l'accès à un emploi rémunéré. Pour ce faire, ils sont organisés autour de 6 grandes catégories d'action de formation.

**Les opérateurs d'alphabétisation :** pour apprendre à lire et à écrire. L'alphabétisation apprend au stagiaire à maîtriser la langue française (oral, lecture et écriture).

**Les opérateurs de formation de base :** pour développer ses connaissances générales. La formation de base "généraliste" permet au stagiaire de remettre à niveau ses connaissances générales et d'acquérir des savoirs globaux sans lien particulier avec un métier spécifique.

**Les opérateurs de préformation :** pour s'initier aux pratiques d'un métier ou d'un secteur d'activité.

La préformation permet au stagiaire de remettre à niveau ses connaissances générales et vise l'acquisition de pré-requis professionnels nécessaires à l'entrée en formation qualifiante.

**Les opérateurs de formation qualifiante :** pour apprendre un métier ou une fonction professionnelle.

La formation permet aux stagiaires d'acquérir les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une fonction. Elle vise la qualification professionnelle en vue d'accéder à un emploi rémunéré.

**Les Ateliers de Formation par le Travail – AFT :** pour apprendre en situation de travail. Les Ateliers de Formation par le Travail permettent au stagiaire de remettre à niveau ses connaissances générales et d'acquérir, par la pratique, des compétences liées à un métier.

**Les Missions Locales :** pour s'orienter vers la formation ou l'emploi. Les Missions Locales bruxelloises organisent des modules de détermination qui aident les stagiaires à définir leur projet professionnel. Elles peuvent également développer des formations innovantes qui répondent à de nouveaux emplois. Ces formations peuvent varier d'une année à l'autre selon l'évolution des besoins.

### LES CONDITIONS D'ACCÈS :

Les formations offertes par les organismes d'insertion socioprofessionnelle s'adressent aux demandeurs d'emploi n'ayant pas obtenu le certificat de l'enseignement secondaire supérieur ou équivalent.

### LES QUALIFICATIONS ACQUISES :

L'opérateur de formation remet une attestation de fréquentation des cours qui précise les compétences acquises par le stagiaire.

### LES ASPECTS PRATIQUES :

- ⊕ La durée des formations varie de minimum quelques semaines à maximum 2 ans.
- ⊕ Les formations sont organisées durant la journée.
- ⊕ Elles sont gratuites.
- ⊕ Elles peuvent débuter à différents moments de l'année. Le nombre de places est préalablement défini.

- ⊕ Les conditions d'accès sont variables. Les inscriptions s'effectuent auprès des opérateurs qui sélectionnent leurs stagiaires sur base de leur motivation, de leur choix professionnel et d'éventuels tests d'entrée.
- ⊕ Un contrat de formation professionnelle, précisant les droits et les devoirs des stagiaires, couvre les demandeurs d'emploi inscrits en formation. Ce contrat est signé conjointement par le stagiaire, l'OISP et Bruxelles Formation.



## LES ORGANISMES DE FORMATION À L'INTENTION DES PERSONNES PRÉSENTANT UN HANDICAP

Bruxelles Formation assure l'organisation d'actions de formation professionnelle en collaboration étroite avec le Service PHARE de la COCOF. Le dispositif de formation mis en place se fonde sur le déploiement d'un partenariat avec des asbl outillées, tant d'un point de vue pédagogique que d'un point de vue technique, pour l'accueil et la formation professionnelle d'un public demandeur d'emploi inscrit à ACTIRIS présentant un handicap reconnu par le service PHARE.

### LES ASPECTS PRATIQUES :

- ⊕ La durée des formations varie de minimum quelques semaines à maximum 2 ans.
- ⊕ Les formations sont organisées durant la journée.
- ⊕ Elles peuvent débuter à différents moments de l'année. Le nombre de places est préalablement défini.

- ⊕ Les conditions d'accès sont variables. Les inscriptions s'effectuent auprès des opérateurs.
- ⊕ Elles sont gratuites.
- ⊕ Un contrat de formation professionnelle est signé conjointement par le stagiaire, l'asbl et Bruxelles Formation.

Les conditions d'accès sont spécifiques à chaque formation. Le plus facile pour obtenir des informations plus détaillées est de prendre contact avec l'asbl qui organise la formation et/ou avec Carrefour Formation.

## LES ORGANISMES DE FORMATION À L'INTENTION DES PERSONNES DÉTENUES EN PRISON

Menées en partenariat avec Bruxelles Formation, les formations à l'intention des personnes détenues en prison peuvent être proposées par des asbl actives en milieu carcéral et/ou par des écoles de l'Enseignement de Promotion sociale.

Ces formations ont une organisation particulière. Le mieux est de s'informer directement auprès des asbl partenaires.



### CONTACTS

Vous trouverez dans le fascicule ci-joint toutes les informations utiles: les différents secteurs d'activité, les noms et adresses des centres de formation ainsi que les numéros de téléphone et adresses internet.